

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 19/01/22

Présents :

Patrice LAMBERT , Alexia Nicolas-Brun, Corinne Mandier, Sébastien Buisson, Roland Bois, Isabelle Alexandre , Patrick Pacaud, Corinne Mandier, Gilles Palué , Noémie Kaitandjian,

Excusés : Céline VINCENT, Lilian Cotte

Délibérations :

Afin de Pour pouvoir mandater les factures d'investissements avant le vote des Budgets 2022, Mme le Maire demande de prendre deux délibérations : Autorisation d'engager les dépenses d'investissements à hauteur de 25% des crédits ouverts au cours de l'exercice 2021.

- Une pour la commune et une pour le CCAS, Ceci afin de pouvoir mandater les factures des travaux de l'église et les factures des colis du CCAS

Pour la commune et le CCAS => voté

- La Ville de St Marcellin sollicite la commune pour une participation de 3.70 euros par élèves 17, soit 62 euros pour une convention avec le centre médico scolaire => votée
- Délibération pour l'annualisation du temps de travail ➔ à 1607 heures pour notre agent technique => votée

Elections 2022

- Présidentielles 10 et 24 avril 2022
- Législatives 12 et 19 juin 2022

Discussion autour du lieu de vote. Ce sera la salle des fêtes pour permettre l'accès à tous.

Divers

- ⇒ Logement LASM Duplex reloué en janvier (après 3 tentatives infructueuses de location), nouvelle locataire a emménagé mi-janvier 2022.
- ⇒ Salle des fêtes : Suite à un changement de contrat avec la société Primagaz pour le gaz . Celui-ci avait été malencontreusement arrêté, la visite de contrôle de sécurité est passée ,le gaz devrait être livré rapidement.
- ⇒ CAUE : Une réunion d'information a eu lieu avec le CAUE : étude/conseil afin d'accompagner le conseil sur des travaux éventuels sur le bien de la petite école. En projet : remettre aux normes les sanitaires, réhabiliter le préau, mises aux normes accès personnes à mobilité réduite de ce bien et créer un logement au-dessus de celui existant . La commune étant souvent sollicitée pour des logements.
- ⇒ Aire de jeux : les travaux peuvent commencer dès que la météo le permettra
- ⇒ Demande de la communauté de communes pour convention pour réaliser l'entretien des chemins de randonnée sur la commune (demande d'élus référent pour guider sur le parcours des chemins)

Mr BUISSON Sébastien est nommé référent